

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 SEPTEMBRE
2024



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2024_086

**CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'AGENTS DU CENTRE
INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE POUR UNE
MISSION DE CONSEIL EN ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES**

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 13 septembre 2024, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Christelle HANNEBELLE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Olivier LASSAL à Véronique FABIEN-SOULE, Laurent MALOCHET à François SCHMITT, Sandrine COMBASTEIL à Nicole CABLAN-GUEROULT, Jean-Manuel PARANHOS à Malika BARRY, Laurent LEFEVRE à Laurence GNEMMI, Sophie LEFEBURE à Inès de MARCILLAC, Nathalie MOULIN à Jean-Baptiste GODILLON, Aymeric TONNEAU à Emmanuel LOEVENBRUCK

Absents :

Véronique LIGNIER

Secrétaire :

Vincent GRZECZKOWICZ

Les 29 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

La Direction des Ressources Humaines conseille les élus, la Direction Générale, les directions et les agents, elle les accompagne dans la mise en œuvre de leurs projets. La Direction des Ressources Humaines se positionne au service de l'ensemble de ces acteurs et ses agents sont les interlocuteurs privilégiés des directions et des agents.

Elle assure le suivi global de l'ensemble des problématiques de ressources humaines. Elle coordonne toutes les procédures et accompagne les directions dans le suivi des situations individuelles.

Elle se tient à la disposition des agents pour l'écoute et l'accompagnement dans toutes les situations de la vie professionnelle, y compris lors de difficultés mais aussi lors d'une recherche d'information, d'explication, pour réfléchir à un projet professionnel, à sa carrière...

La politique de Ressources Humaines conduite à la Ville de Chatou vise à concilier au mieux la performance du service public rendu aux usagers et la qualité de vie au travail des agents.

Animée par cette forte volonté de concilier qualité du service public et qualité de vie au travail, la direction des Ressources Humaines accompagne les agents et les directions dans la mise en œuvre de l'adéquation des compétences aux besoins de la collectivité, elle propose des dispositifs qui permettent aux agents d'évoluer professionnellement soit dans une logique de carrière soit dans une logique de changement de parcours professionnel.

La démarche compétence, notion centrale dans la gestion des ressources humaines permet de disposer d'une bonne connaissance des métiers de la ville et des compétences nécessaires pour résorber les écarts entre les besoins actuels/futurs et les ressources actuelles. Dans ce cadre, la formation est l'un des moyens que la collectivité a retenu pour accompagner ces changements. L'enjeu de la gestion de l'emploi et des compétences est de faire évoluer les compétences internes ou de recruter celles nécessaires à la mise en œuvre des projets de la collectivité, dans le souci de rendre un service de qualité aux usagers.

Un autre moyen, la mobilité interne, est aujourd'hui plébiscité les agents. Les enjeux de la mobilité interne sont importants, tant pour l'agent que pour la collectivité. Elle doit permettre à l'agent de construire son parcours professionnel en favorisant la valorisation et le développement de ses compétences, sa motivation et son épanouissement professionnels, notamment en prévenant et en anticipant une éventuelle usure professionnelle.

Pour la mairie de Chatou, la mobilité interne est un outil de management des ressources humaines : détecter des potentiels, accompagner les agents dans leurs parcours de mobilité permet de préserver la qualité du service qu'ils rendent aux usagers. La mobilité interne est également un levier important dans le cadre de réorganisations de services ou pour prévenir l'usure au travail.

Dans un contexte territorial en pleine mutation, la mairie de Chatou doit continuer à garantir un service public de qualité. Pour relever ce défi, les services municipaux doivent sans cesse s'adapter, ce qui impacte les missions quotidiennes des agents. Ces derniers peuvent parfois être des acteurs clés du changement, mais il arrive aussi qu'ils en subissent les effets. Dans les deux cas, il est crucial qu'ils puissent travailler sereinement, trouver le poste qui leur convient le mieux et avoir la possibilité d'évoluer d'un poste à un autre. Cette mobilité est essentielle pour permettre à la collectivité de s'adapter en continu, tout en assurant la modernisation du service public et en préservant une dynamique positive et constructive au sein des services.

Afin d'accompagner ces évolutions, la Ville de Chatou envisage de conclure une convention cadre avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG) pour bénéficier de missions de conseil en organisation et ressources humaines. Les prestations proposées par le CIG englobent le diagnostic et l'analyse, l'accompagnement des équipes, l'accompagnement individuel, ainsi que la réalisation de bilans professionnels.

La Ville de Chatou souhaite ainsi offrir à ses agents, dans le cadre d'un projet de mobilité, un bilan professionnel.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans et elle est résiliable à tout moment par l'une des parties sous réserve d'un préavis de 3 mois.

Chaque intervention du CIG dans le cadre de cette convention est conditionnée à une sollicitation préalable de la collectivité et à l'édition d'une proposition d'intervention qui précise les conditions d'exécution de la mission, les volets d'interventions, les fréquences et les durées.

Les tarifs, fixés et révisés chaque année par le conseil d'administration du CIG, s'élèvent à 103€ de l'heure pour l'année 2024.

DELIBERATION

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-532 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets n° 85-643 du 26 juin 1985 relatifs aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, notamment son article 30,

Vu l'information transmise aux membres de la Commission Ressources Humaines, Innovations Numériques et Smart City en date du 6 septembre 2024

Considérant l'offre de service du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France,

Considérant l'intérêt pour les agents de la Ville de Chatou de pouvoir bénéficier d'un bilan professionnel et des prestations proposées par le CIG dans le cadre de cette convention,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la convention relative à la mise à disposition d'agents du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour une mission de conseil en organisation et ressources humaines,

- **d'autoriser** le Maire à signer cette convention et tout document afférent.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 24/09/2024